BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2159

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

349 384 545 RCS Lyon.
DATADESS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 42000.00 EUR.
Adresse : 5, Avenue De Poumeyrol, 69300 Caluire-et-Cuire.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE DATADESS Société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros Siège social ; 5 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire et Cuire, 349 384 545 RCS LYON ET ASERCAO Société par actions simplifiée, au capital de 97 755 euros Siège social : 20 rue de l'Innovation 42000 Saint-Etienne 383 857 364 RCS Saint-Etienne AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé à Lyon du 13 novembre 2020, la société DATADESS, (349 384 545 RCS LYON) et la société ASERCAO (383 857 364 RCS SAINT-ETIENNE) ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ASERCAO (absorbée) par la société DATADESS (absorbante). La société absorbée ferait apport à la société absorbante de la totalité de son actif, soit 1 173 146 €, à charge de la totalité de son passif, soit 968 609 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 204 538 €. Il sera procédé à une augmentation de capital de 25 744 par création de 1 609 actions d'une valeur nominale unitaire de 16 €, si bien que le capital social de la société DATADESS sera porté de 42 000 € à 67 744 € divisé en 4 234 actions sur la base d'un rapport d'échange de 0,115228139 actions nouvelles de la société absorbante pour 1 action ancienne de la société absorbée. En outre, l'apport est rémunéré par une soulte de 2,58 € et une prime de fusion de 178 791,42 €. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis le 01/01/2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 20/11/2020 au greffe du Tribunal de commerce de Lyon au nom de la société absorbante et au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Etienne nom de la société absorbée. Pour avis.